

AVIS

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 10-2022

AVIS est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière, par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville, de ce qui suit :

- QUE, lors de la séance ordinaire du 4 juillet 2022, le conseil municipal de la Ville de La Pocatière a adopté **le règlement numéro 10-2022 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin de modifier l'article 3.3.3.3 concernant la localisation des espaces de chargement et de déchargement;**
- QUE le règlement numéro 10-2022 a reçu l'approbation de la MRC de Kamouraska le 24 août 2022;
- QUE le règlement numéro 10-2022 est entré en vigueur le 24 août 2022, suite à la délivrance du certificat de conformité par M^e Line St-Pierre, greffière-trésorière adjointe de la MRC de Kamouraska;
- QUE tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de La Pocatière sur les heures d'ouverture du bureau municipal, ainsi que sur le site Internet de la Ville par l'hyperlien inséré au présent avis public.

Donné à La Pocatière ce 30 août 2022.

Danielle Caron, OMA
Greffière